

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 14 septembre 2015

L'an deux mil quinze et le quatorze septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHEVALLIER Martine – Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs CHEVALLIER Martine –SAMSON Jean Jacques- PERRIN Sabrina – DE SAINT GERMAIN Thibault — DUROUX Nadine - RIVOIRE Yves – CHALENDARD Alain – GEOFFROY Robert - AZZI Gérald — GROSS Stéphanie – GILES Nina

ABSENTS : Mr PRUDENT François

EXCUSES : Mrs DUCRET Christophe - Isabelle ESTIGNARD – CUVILLIER Christophe

Affectés au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Convocation du 3 septembre 2015

Affichage le 16 septembre 2015

**RENTREE SCOLAIRE** :

La cantine a été reprise par le SIVOS Beaurepaire Saillenard- les repas sont fournis par SUD EST RESTAURATION, préparés et cuisinés sur place par les cantinières sur place avec des produits frais, locaux et certains menus sont bio

Les transports scolaires sont assurés par TRANSAC CREDOZ

Les horaires de la garderie restent inchangés

66 enfants scolarisés à Beaurepaire (petite, moyenne, grande section, CP et CE1)

Des sorties piscines sont organisées pour les élèves de grande section, CP, CE1 et CE2 ; le financement des transports est pris en charge par le SIVOS

Une réunion avec les parents d'élèves a eu lieu ; Les enseignants ont remerciés la municipalité pour la rénovation de l'école.

**TRAVAUX EN COURS** :

*Vestiaire stade* : Quelques finitions à terminer. Aucune gêne pour les échanges sportifs ou entraînements.

*Ecole* : la réception des travaux aura lieu le 23 septembre 2015 et l'inauguration le 10 octobre 2015 ; Un nom sera donné à cette nouvelle école lors de l'inauguration.

**FETE PATRONALE DU 15 AOÛT**

Le bénéfice du repas du 15 août est de 1579.47 e (241 repas) – le Bœuf à la broche et les feux d'artifice ont été appréciés - Remerciements à tous les bénévoles.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**DERATISATION** : durant la période de fortes chaleurs, une campagne de dératisation a été distribuée aux riverains route de Bourgogne – les lagunes sont dératisées toute l'année. Le fauchage aux abords des lagunes sera réalisé régulièrement.

**PARCELLE DE LA ZONE** : une parcelle de la zone n'a pas été intégrée dans la carte communale. Le conseil ne réétudie pas la carte communale.

**Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales** : Adopte la répartition dérogatoire libre du FPIC et décide le reversement de la part communale à la communauté de communes Bresse Revermont 71 (idem que 2014 pour la voirie)

**TAICHI** : une nouvelle association a été créée

**LOGEMENT DE LA POSTE** : a été libéré le 9 septembre 2015. Une demande de visite est sollicitée pour une éventuelle location.

**CONTRAT AVENIR** a été renouvelé pour une durée de un an. Mme Le Maire explique que l'employé est inscrit à une formation

**MARCHE DE NOEL** : il aura lieu le 19 décembre 2015 – Fixe à 10 euros et un lot l'emplacement pour les exposants

**OPAC** : prend connaissance d'un courrier de l'OPAC pour l'achat des garages de la gendarmerie. Le notaire devra être contacté pour régulariser

**SYNDICAT DE LA SEILLETTE** : étudie la programmation des travaux pour 2016

**PROPRIETE OUDOT** : prend connaissance de l'avis des domaines pour la ferme OUDOT. Mme le maire renouvelle ne pas vouloir acquérir le bâtiment

**FLUX DES MIGRANTS** : est informé d'un courrier du ministère

**FUSION CCB** : Le président de CCB71 a fait état par courrier aux maires d'émettre des commentaires. Mme Le Maire a remis le courrier au conseil pour information

**PROJET MICRO CRECHES** : un questionnaire est envoyé à tous les parents ayant des enfants de 0 à 6 ans – une réunion avec les responsables PMI CAF a eu lieu pour le projet. La prochaine réunion sera en novembre 2015. Mme Le Maire explique que ce projet est étudié consciencieusement par ses soins

**CONSTRUCTION D'UNE PEPINIERE D'ENTREPRISES** : entend le compte rendu de la seconde réunion du comité de pilotage sous l'autorité de Monsieur Le Sous Préfet ; Mme Le Maire relate ce projet économiquement intéressant et qui pourrait permettre de développer la zone de la chaigne

**AFFOUAGE** : les personnes de la commune désirant une coupe d'affouage doivent s'inscrire en mairie avant le 30 septembre 2015